

Pour sortir de l'impasse l'Union E. d'Habitations

QUEBEC, 28. Du correspondant du Canada). — L'hon. Omer Côté, secrétaire provincial a fait distribuer aujourd'hui le bill no. 71 concernant l'Union Economique d'Habitations et les Cités Jardins du Québec, projet de loi annoncé il y a quelques jours par le premier ministre Maurice Duplessis pour sortir d'une impasse une société coopérative de construction qui devait assurer des logements à bon marché à Montréal et s'en est avérée incapable.

Le bill pourvoit à l'incorporation d'un "comité de réalisation de la Cité Jardin", composé de cinq membres nommés par le Lieutenant gouverneur en son conseil, dont deux représentants les propriétaires, un les créanciers prêteurs et un autre les créanciers fournisseurs.

Le Lieutenant gouverneur en son conseil nomme le président du Comité et fixe l'indemnité des membres, qui est payable sous forme de jetons de présence pour assistance aux assemblées, à même les fonds du comité.

Le comité a son siège social à Montréal et son quorum est de 3 membres.

Voici les pouvoirs du comité tels que définis dans le bill:

- a) — administrer, hypothéquer et vendre les biens qui lui sont cédés en vertu de l'article 11 ou en disposer autrement à titre onéreux;
- b) — acquérir par voie de vente, échange, dation en paiement ou autrement tous biens meubles et immeubles et tous droits et créances qu'il jugera nécessaires ou utiles à l'exécution de la présente loi;
- c) — emprunter par acte d'obligation, billet à ordre ou autrement et donner toute garantie qu'il jugera nécessaire ou utile aux mêmes fins;
- d) — transiger ou conclure avec tout créancier ou débiteur des sociétés les arrangements ou compromis qu'il jugera justes et équitables;
- e) — faire avec toute personne, société et corporation municipale ou autre, toute convention susceptible d'aider à la réalisation du plan d'habitation qu'avaient en vue les sociétés;
- f) — accepter et détenir des hypothèques, privilèges et toute autre garantie pour assurer le paiement du prix des propriétés vendues par le comité et de toutes autres créances qui lui sont dues;
- g) — exercer, mais pour les fins seulement de la présente loi, tous les pouvoirs qui auraient pu être exercés par les sociétés ou l'une d'elles;
- h) — faire des règlements pour sa régie interne et l'administration de ses affaires;
- j) — poser tout autre acte qu'il juge propre à assurer l'exécution de la présente loi et à atteindre les fins pour lesquelles il a été créé.

L'article 11 qui fixe les pouvoirs du comité se lit comme suit:

11 — les pouvoirs corporatifs des sociétés et ceux de la compagnie constituée en corporation le 1 octobre 1941 sous le nom de Les Cités Jardins du Québec Incorporés, sont suspendus et leurs directeurs, officiers, employés et serviteurs cessent d'agir.

Tous les biens meubles et immeubles, droits et créances des sociétés et de ladite compagnie les cités-jardins du Québec, Incorporés, sont dévolues aux comité, qui en a la propriété absolue et la possession légale; le comité est substitué aux sociétés, il en exerce tous

les droits et répond, en la matière ci-dessous prévue, de leurs obligations.

Sont nuls à l'égard du comité tous paiements, transports et aliénations de biens faits par les sociétés ou l'une d'elles ou par la compagnie les cités-jardins du Québec, Incorporés, le ou après le neuf septembre 1946, sauf les transports et aliénations de biens

faits pour valeur à un cessionnaire ou à un acquéreur de bonne foi qui établit qu'au moment du transport ou de l'aliénation il ignorait l'insolvabilité de la société ou compagnie concernée et, ce qui concerne les paiements, sauf ceux qui ont été faits à des créanciers ayant un droit privilégié.

Le bill sera étudié cette semaine par la Chambre.

Plusieurs décisions prises par les conseillers, hier après-midi

Siégeant en séance spéciale, hier après-midi, sous la présidence de S. H. le maire, M. Camillien Houde, le conseil municipal a pris plusieurs décisions, adoptant en ce faisant des rapports soumis par le comité exécutif.

Un montant de \$187,177.55 a été voté afin de payer, à même le budget de l'exercice courant, le compte de la Commission métropolitaine pour 1945.

MM. Leslie N. Buzzell et Rosaire Courtois ont été nommés vérificateurs des états financiers de la cité pour les exercices 1947-48, 1948-49 et 1949-50.

Des institutions, des associations ou autres groupements ont obtenu des octrois au montant total de \$38,500.

On a autorisé une dépense supplémentaire de \$2,517.40 pour l'expropriation de certains immeubles requis pour l'établissement d'un parc dans le quadrilatère borné par les rues Prieur, St-Firmin et l'avenue Hamelin.

On a décrété l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation de l'emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Rachel et Benri afin d'éviter que le terrain de jeux qu'on y a déjà aménagé disparaisse.

On a autorisé le paiement d'une contribution supplémentaire de \$76,988.16 à l'Association de Bien-

faisance des Pompiers de Montréal.

On a approuvé un projet d'acte de vente de gré à gré à Zinc Oxide Company of Canada, Limited, au prix de \$26,000, de divers terrains ayant front sur ou faisant partie des rues Lyall, Hays, Beauclerk et Hochelaga et l'avenue Souigny, puis un autre projet d'acte de vente aux Soeurs de Miséricorde de Montréal au prix de \$32,796, de certains terrains compris entre les rues Chatelain, Beaubien et Lacordaire et le boulevard Rosemont.

On a aussi autorisé une dépense de \$55,400 pour l'exécution de travaux d'excavation et l'achat de tuyaux en vue de la construction d'une station auxiliaire au réservoir McTavish.

On a enfin voter des crédits au montant total de \$86,330 en vue de la construction d'égoûts et de trottoirs dans différentes parties de la ville.

Record de vitesse battu par un avion de Air-France

LONDRES, 27, (Reuter) — On rapporte aujourd'hui qu'un appareil de Air-France a battu le record de vitesse pour la distance séparant Gander, Terre-Neuve de Paris.

FILMS

DÉVELOPPÉS

et

IMPRIMÉS en **2** HEURES

PHARMACIE MONTREAL

La plus grande pharmacie de détail au monde

OUVERTE

JOUR et NUIT

CHS. DUQUET Propriétaire-Pharmacien

Instruction et renseignements en français et anglais